

336 – * Déclaration à la préfecture des Côtes-d’Armor. LE PHARE D’OUEST. Objet : rassembler des personnes qui présentent leur intérêt pour les questions posées par le handicap rare et de façon particulière par les personnes sourdes-aveugles et sourdes malvoyantes : intérêt pour la recherche et la promotion des avancées médicales et médico-sociales, intérêt pour la recherche sur les moyens de compensation des situations de handicap consécutives de ces déficiences, intérêt pour le développement et la promotion de tous les outils de communication qui permettent aux personnes sourdes aveugles et sourdes malvoyantes de communiquer et de participer au monde de tous ; agir auprès des personnes sourdes aveugles et sourdes malvoyantes : afin de les informer des aides possibles et des professionnels susceptibles de leur apporter une aide et un accompagnement, afin de leur faciliter l’établissement de liens sociaux, afin de favoriser leur expression collective et individuelle ; agir auprès des pouvoirs publics dans l’intérêt des personnes sourdes aveugles et sourdes malvoyantes : en développant des actions d’information ; en stimulant des formes d’action utilisant les ressources existantes ; en proposant toutes formes d’action opportune pour une meilleure prise en compte des personnes. Agir auprès des professionnels médicaux, médico-sociaux et sociaux : en développant de l’information sur les déficiences et ses conséquences fonctionnelles ; en promouvant des dispositifs de collaboration et coopération entre les structures, services et professionnels compétents dans l’accompagnement et le traitement des personnes sourdes aveugles et sourdes malvoyantes ; en favorisant toutes les démarches de formation qui permettent une meilleure compréhension et meilleure communication entre et avec les personnes sourdes aveugles et sourdes malvoyantes. Agir auprès du grand public : afin de diffuser de l’information sur la réalité des personnes sourdes aveugles et sourdes malvoyantes ; afin de renforcer toutes les occasions de communication entre personnes valides et personnes en situation de handicap ; afin de contribuer à la formation des volontaires aux outils de communication. Siège social : 20, rue du Vau Meno, 22000 Saint-Brieuc. Date de la déclaration : 7 janvier 2010.